



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault -Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Garrigues, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY.

Date de la convocation : 24 février 2026

Conseillers : En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9 Quorum : atteint

Présents : MARY Patrick, SOUSSEN Alain, ALBERT Frédérique, SCHMID LOSSBERT Incarnation, LECHEVALIER Stève, MARTIN Elodie, HENRION Michel, VALAT William, GRONCHI Wladimira

Procurations : Aucunes

Absents : GAUTIER Emilie

Secrétaire de séance : MARTIN Elodie

DCM n° 06-2026 – Délibération : Finances Communales – Vote des trois taxes 2026

Monsieur le Maire, Patrick MARY, Maire de la Commune de Garrigue, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des trois taxes locales pour l'élaboration du Budget 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 5 voix CONTRE, 3 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de :

NE PAS AUGMENTER LE TAUX DES TAXES 2026.

Ainsi les taux votés sont les suivants :

TAXE FONCIERE BÂTI	29,40%
TAXE FONCIERE NON BÂTI	27,55%
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	6,89%

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Garrigues,
le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick MARY

Secrétaire de séance
Elodie MARTIN



Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260310-DCM06-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026